

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Janvier 2016**

**OBJET :** animateur "Agriculture et Environnement" dans le Delta de Camargue

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant de 16.250 € à la Chambre d'agriculture pour le financement, en 2016, d'un poste d'animateur « Agriculture et environnement » en Camargue ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la Chambre d'agriculture la convention correspondante jointe en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 16.250 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 65738, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Annie Citton  
Directeur**

**du Service des Séances de l'Assemblée**